



Auch le 15 mars 2020

à Monsieur L'Inspecteur d'Académie,  
DSDEN 32000 AUCH

Monsieur le Directeur académique,

Suite aux déclarations du premier ministre samedi 14 mars à 20h et au ministre de l'Education nationale ce dimanche 15 mars à 8h30 en direct sur France info, vous trouverez ci-dessous des questions et interpellations formulées par le SNUipp-FSU 32 au nom des collègues qu'il représente.

Nous n'ignorons pas que les décisions de l'employeur sont tributaires de celles de l'exécutif, qui les prend dans l'urgence, voire même "dans le brouillard", et souvent avec un temps de retard au regard de la situation sanitaire actuelle.

Depuis le début de la crise, comme tout fonctionnaire, nos collègues agissent avec sérieux et professionnalisme. Mais ils n'en restent pas moins des citoyen-es, parents eux-mêmes, parfois en charge de leurs propres parents... Or la tension dans le pays est clairement montée d'un cran après les annonces du premier Ministre samedi soir.

**Les enseignant-es ont maintenant besoin de réponses claires et rapides.**

En réunion au ministère le 13 mars, la FSU a argumenté pour obtenir une consigne ministérielle claire qui indique une confiance aux équipes enseignantes en les laissant décider des modalités de la continuité d'une forme d'activité scolaire.

Il s'agit de maintenir la continuité du Service public d'éducation en fonction des réalités et possibilités locales et également en respectant les droits des personnels.

Le ministère n'a pas apporté de réponse orale structurée à cette demande et ne s'est engagé qu'à produire un message aux personnels au plus vite. Le ministre évoque à la fois des règles communes et l'autonomie du terrain. En effet, on peut penser que cette dernière est étroitement liée dans l'esprit du ministre Blanquer à la hiérarchie locale, IEN et chefs d'établissements.

Sur la situation des enseignant-es lundi, le ministère a affirmé que la solution du télé-travail (à domicile) devait être la norme autant que possible. Les horaires de travail ne peuvent pas être identiques car le distanciel n'est pas le présentiel. Il a également indiqué que les personnels ne pouvant télé-travailler, les AESH, seraient elles et eux en ASA à leur domicile.

Voici les points et questions pour lesquelles la profession et le SNUipp-FSU 32 souhaitent obtenir rapidement des réponses ou des consignes claires :

- sur la présence des AESH dans les écoles qui selon nous ne doit pas être exigée ;

- sur la présence des enseignant.es dans les écoles qui devrait être limitée au maximum, voire évitée ;

Depuis les consignes données vendredi par les circonscriptions, le stade 3 a été acté et le gouvernement s'achemine presque vers une sorte de confinement de fait après la décision de fermer commerces, lieux de restauration, de limiter les transports publics et les regroupements publics.

Il serait remarquable que l'Éducation nationale soit le seul employeur de France à imposer le télé-travail depuis son lieu de travail !

A ce titre là, les enseignant-es des écoles internes des établissements médico-sociaux doivent être traités à l'instar de l'ensemble des collègues du département. Ce sont des personnels de l'Education Nationale qui ne sont pas en détachement, qui travaillent dans des écoles de l'Education Nationale bien que physiquement situées dans les locaux d'un établissement associatif. Leur présence sur leur lieu de travail ne peut pas être exigée.

- concernant l'accueil des enfants de soignant.es qui sont privé.es de modalités de garde :

Quels sont les critères qui prévalent à cet accueil (quand les deux parents sont soignants, pour les familles mono-parentales ? Ou bien avec un justificatif de travail obligeant à l'accueil dans tous les cas) ?

Qui encadre ces élèves après d'éventuels regroupements d'élèves en petits groupes ?

Quelles mesures de protections pour les personnels pour éviter une possible contamination et propagation du virus (Gel hydro-alcoolique ? masque ?).

Comment agir si la collectivité territoriale refuse d'organiser l'accueil et la restauration du midi ?

- concernant l'aspect administratif : quid des rendez-vous de carrière prévus entre le 13 mars et les vacances de printemps, des stages de formation continue, des animations pédagogiques et tout autre opération prévue hors de la présence des élèves.

Pleinement conscient du contexte et de l'inscription dans une situation inédite et sérieuse, le SNUipp-FSU 32 vous remercie d'apporter au plus vite des réponses claires à ses questionnements et à ceux de la profession.

Estelle ARIES,  
secrétaire départementale

Estelle Aries 

Betty JEAN dit TEYSSIER,  
secrétaire départementale adjointe

